



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018 MISSION AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Rapport pour avis de M. Jean-Pierre Vial et Mme Marie-Françoise Perol-Dumont, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Avis n° 110 (2017-2018) Tome n° 4

VERS LES 0,55 % DU RNB CONSACRÉS À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ?

1. – Selon les dernières données disponibles de l'OCDE, l'aide publique au développement mondiale a atteint un nouveau maximum en 2016, avec un montant de 142,6 milliards de dollars, en augmentation de 8,9 % par rapport à 2015. Cette hausse de l'aide totale résulte pour partie de l'accroissement de l'aide consacrée aux réfugiés dans les pays donateurs. Toutefois, en excluant les dépenses liées aux réfugiés, on constate que l'aide s'est tout de même accrue de 7,1 %. **La même année, l'aide au développement française est passée de 0,37 % à 0,38 % du PIB.**

2015			2016		
	APD nette en valeur	En % du RNB		APD nette en valeur	En % du RNB
Etats-Unis	30 986	0,17	Etats-Unis	33 589	0,18
Royaume-Uni	18 545	0,70	Allemagne	24 670	0,70
Allemagne	17 940	0,52	Royaume-Uni	18 013	0,70
Japon	9 203	0,20	Japon	10 368	0,20
France	9 039	0,37	France	9 501	0,38
Suède	7 089	1,40	Pays-Bas	4 988	0,65
Pays-Bas	5 726	0,75	Suède	4 870	0,94
Norvège	4 278	1,05	Italie	4 856	0,26
Canada	4 277	0,29	Norvège	4 352	1,11
Italie	4 003	0,28	Espagne	4 096	0,33
Total	131 555	0,30	Total	142 619	0,32

2. – Les crédits demandés pour la mission « Aide au développement » au sein du projet de loi de finances pour 2018 **sont en augmentation d'environ 3,6 % en crédits de paiement par rapport aux crédits demandés en loi de finances initiale pour 2017**. Les ressources du Fonds de solidarité pour le développement (FSD) se monteront à 798 millions d'euros, un montant stable par rapport à 2017, compte tenu d'un amendement adopté par l'Assemblée nationale en première lecture du PLF ayant pour effet de **maintenir l'affectation d'un montant de 270 millions d'euros en provenance de la taxe sur les transactions financières (TTF) à l'Agence française de développement (AFD) en 2018**, alors que le projet de loi initial proposait la réintégration de ce montant au sein du FSD. La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a approuvé cette modification effectuée par les députés dans la mesure où elle permettra **d'augmenter les concours bilatéraux effectués en dons**.

3. – La commission a par ailleurs constaté que le montant de 270 millions d'euros affecté à l'AFD au cours de l'année 2017 a **effectivement permis d'abonder à hauteur de 100 millions d'euros la nouvelle « facilité vulnérabilité » de l'AFD**, qui constitue un effort notable pour donner corps au concept d'« approche globale » et dont la création avait été préconisée par le rapport « *Sahel : repenser l'aide publique au développement* » de Henri de Raincourt et Hélène Conway-Mouret ⁽¹⁾.

4. – Pour 2018, **les autorisations d'engagement pour les dons de l'AFD augmentent de 67 millions d'euros et les bonifications pour les prêts de 55 millions d'euros**, tandis que la ressource à condition spéciale (RCS) – les prêts du Trésor à l'AFD sur compte spécial – est abondée de 25 millions d'euros supplémentaires. Il s'agit de progressions significatives, en ligne avec l'objectif affiché d'accroître de 4 milliards d'euros par rapport à 2015 les financements de l'agence d'ici 2020, dont une hausse de 400 millions d'euros des dons.

5. – En juillet 2017, le Gouvernement a annoncé des annulations de crédits pour un montant, en ce qui concerne l'AFD, de 136 millions d'euros en AE et de 118 millions d'euros en CP. Peu après cependant, **le Président de la République a annoncé une remontée de l'APD à 0,55 % du RNB au terme du quinquennat, en 2022**. Ceci replacerait la France dans la situation de 1995, année depuis laquelle l'APD a constamment régressé en part du RNB. Parallèlement, le projet de loi de programmation des finances publiques en cours d'examen au Parlement prévoit une croissance de plus de 16 % des crédits de l'APD pour 2018-2020.

6. – Selon la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, cette trajectoire de rattrapage de l'aide au développement ne peut être crédible que si l'AFD mobilise l'ensemble de ses compétences dès 2018 pour élaborer des projets dans des secteurs dans lesquels la France s'est relativement moins investie au cours des dernières années, tels que l'éducation, l'agriculture ou les efforts de maîtrise de la croissance démographique. Des autorisations d'engagement suffisantes devront ensuite être prévues dès 2019 afin de mettre en œuvre ces projets.

Au cours de sa réunion du 8 novembre 2017, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Aide publique au développement » (24 voix pour, 11 abstentions). Ils seront examinés en séance publique le 4 décembre 2017.

⁽¹⁾ <http://www.senat.fr/notice-rapport/2015/r15-728-notice.html>

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées http://www.senat.fr/commission/etr/index.html 15 rue de Vaugirard 75006 Paris - secretariat-affetra@senat.fr	
Les rapporteurs pour avis sur la mission Aide publique au développement	
 M. Jean-Pierre Vial sénateur de Savoie	 Mme Marie-Françoise Perol-Dumont sénatrice de Haute-Vienne

Le rapport complet est disponible sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/a17-110-4/a17-110-4.html>